



L entreprise est payer par la maladie mais on doit recupere

Par **catwoman830**, le **23/03/2010** à **21:14**

Bonjour,

alors voici mon probleme : travaillant dans une entreprise de batiment nous sommes annualiser l on doit faire 1607h a faire dans l annee j ai eu 37h de maladie suite a une operation l on ma retirer 2js de rtt encore 2 js que la societe me doive et j ai perdu mes 14h supp alors ils se font payer par la secu nous notre salaire est inchanger alors pourquoi j ai perdu mes heures supp et si j en avais pas j aurais du en faire plus!!! merci pour votre reponse cordialement cat

Par **Cornil**, le **26/03/2010** à **01:09**

Bonsoir "Catwonan830"

Alors, sur le principe:

1)Qu'on te diminue tes jours de RTT suite à cette absence maladie, rien de choquant, l'absence au travail ne génère pas d'heures supplémentaires (fondement des RTT) . Mais 2 jours de RTT supprimées pour 37h d'absence, je ne comprends pas! Car cela signifierait que vous auriez près de 8j de RRT par mois!

2) Que du même coup, tu n'atteignes pas, en cas d'annualisation, les 1607h par mois pour qu'on te compte des heures en HS, c'est là aussi normal, mais, par contre, cela ne peu jouer à mon avis que sur la majoration 25% de ces heures, car dans dans les 1607h annuelles, il doit être tenu compte des arrêts-maladie, sinon cela reviendrait à ce que l'employeur se fasse payer à son compte ces arrêts-maladie!

Bon, les accords d'annualisation parfois signés donnent lieu à bien des dérives d'application

dans lesquelles les employeurs s'engouffrent .

Mais je ne peux t'en dire plus , car il faudrait avoir le détail de l'accord applicable dans ton entreprise.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)